



Newsletter N° 16 – Août 2009



PARTENAIRES
FÉDÉRAUX

adidas

Orange

Partenaire
média
FFVoile



Rappel : les textes officiels de la FFVoile sont disponibles sur Internet

Il est rappelé à l'ensemble des clubs qu'une modification réglementaire issue du Code du Sport permet à la FFVoile de publier ses textes et décisions réglementaires par voie électronique.

En conséquence, la FFVoile a décidé d'abandonner la version papier de la Lettre de Grand Voile qui servait principalement à reproduire les décisions réglementaires s'appliquant à ses membres et aux licenciés.

Dorénavant, l'ensemble de ces décisions est disponible sur le site Internet de la Fédération, dans la rubrique « Publication électronique », présente sur la page d'accueil.

La rubrique vous permet d'accéder aux textes reproduits et vous indique la date d'entrée en vigueur de ces derniers. Il est donc important que les dirigeants de club s'y reportent régulièrement afin de prendre en compte les évolutions réglementaires.

Nous attirons notamment votre attention sur les évolutions récentes (prises lors de la dernière Assemblée Générale de la Fédération) des statuts et règlement intérieur de la FFVoile ainsi que du règlement médical.

Un moteur de recherche est mis à votre disposition afin de pouvoir trouver les textes qui vous intéressent en priorité.

Nous ne manquerons pas de relayer ces évolutions par le biais de la newsletter.

Le lien utile :

http://www.ffvoile.net/ffv/web/ffvoile/Decisions_Electroniques/li ste.asp

SOMMAIRE

- [1. Les dispositifs d'aide à l'emploi](#)
- [2. Publicité des comptes des associations](#)
- [3. Top Club 2009 - Classement intermédiaire](#)
- [4. Examen d'agent sportif 2009](#)
- [5. Dailymotion et la FFVoile](#)
- [6. Le Code du Sport est disponible](#)

Les dispositifs d'aide à l'emploi

Vous trouvez dans cet article un récapitulatif des différents dispositifs récents d'aide à l'emploi :

L'aide à l'embauche des jeunes en contrat de professionnalisation

Ce dispositif, régi par le décret n° 2009-694, prévoit une aide pour les embauches réalisées entre le 24 avril 2009 et le 30 juin 2010 de jeunes âgés de moins de 26 ans lors de la signature du contrat.

La durée du contrat de professionnalisation doit être supérieure à un mois. Le montant de l'aide varie entre 1000 et 2000 € selon le diplôme de la personne embauchée.

La demande d'aide doit être adressée au Pôle emploi dans les trois mois suivant l'embauche avec copie du contrat, enregistré par la DDTEFP, et ce au plus tard le 31 août 2010.

L'aide à l'embauche des apprentis dans les structures d'au moins 11 salariés

Ce dispositif, régi par le décret n° 2009-695, prévoit une aide pour les embauches d'apprentis conclues entre le 24 avril 2009 et le 30 juin 2010.

La durée du contrat d'apprentissage doit être d'au moins deux mois. L'aide est versée pour les rémunérations versées à partir du 1^{er} mai 2009, pendant 12 mois.

Son montant est calculé en fonction du SMIC selon la formule suivante :

$SMIC \text{ horaire} \times 151,67 \times (\text{pourcentage du SMIC applicable à l'apprenti} - 0,11) \times 0,14$

La demande d'aide doit être adressée au Pôle emploi dans les trois mois suivant l'embauche avec copie du contrat.

La prime pour l'embauche en CDI des stagiaires

Ce dispositif, régi par le décret n° 2009-692, prévoit une prime de 3000 € pour les embauches en CDI de stagiaires réalisées entre le 24 avril et le 30 septembre 2009.

Les stages doivent être conventionnés et les stagiaires doivent être âgés d'au moins 26 ans à la date de signature du contrat. Le stage (ou les stages cumulés dans la structure) doit avoir une durée d'au moins 8 semaines et avoir débuté entre la 1^{er} mai 2008 et le 24 avril 2009.

L'embauche doit concerner un CDI temps plein ou au moins à mi-temps en cas de temps partiel. La prime n'est pas versée en cas d'embauche par contrat aidé.

Le demande d'aide doit être adressée à l'Agence de Service et de Paiement dans les 4 mois suivant la date de signature du contrat.

L'aide à l'embauche d'apprentis supplémentaires dans les structures de moins de 50 salariés

Ce dispositif, régi par le décret n° 2009-693, prévoit une aide pour les employeurs de moins de 50 salariés embauchant des apprentis supplémentaires.

Le montant de l'aide est de 1800 € par embauche d'apprentis.

La demande d'aide doit être adressée au Pôle emploi dans les deux mois suivant l'embauche avec copie du contrat, et ce au plus tard le 31 août 2010.

Rappel important : pour avoir une vue entière des dispositifs et de leurs modalités précises, il est impératif de consulter les textes réglementaires cités.

Publicité des comptes des associations

Les associations recevant plus de 153 000 € de subventions publiques par an doivent assurer la publicité de leurs comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes sur le site Internet de la Direction des Journaux Officiels (décret du 14 mai 2009).

Cette publication doit intervenir dans les trois mois suivant leur approbation par l'assemblée générale. Les formulaires de déclaration se trouvent sur le site Internet de la Direction des Journaux Officiels.

Cette obligation s'applique de manière rétroactive aux exercices comptables ouverts à partir du 1^{er} janvier 2006.

Vous avez jusqu'au 4 septembre pour procéder à ces formalités.

Top Club 2009 – Classement intermédiaire au 30 juillet

LA FFVOILE REALISE DES CLASSEMENTS INTERMEDIAIRES POUR LE TOP CLUB.

VOUS POUVEZ VOUS SITUER PAR RAPPORT AUX MEILLEURS CLUBS DE VOTRE REGION EN TERME DE DELIVRANCE DE LICENCES CLUB ADULTES ET JEUNES

1. TOP CLUBS EN TERME DE DELIVRANCE DE LICENCE CLUB AU 30/07/2009

Résultat sur :

Niveau National

- 1^{er} – S.R. DU HAVRE (ligue Haute Normandie) avec 1945 licences
- 2^{ème} – S.N. TRINITE S/MER (ligue Bretagne) avec 1499 licences
- 3^{ème} – YACHT CLUB D ANTIBES (ligue côte d'azur) avec 945 licences

Niveau régional

- *Ligue 01 - NORD / PAS DE CALAIS*
 - 1er : COURSE CROISIERE EDHEC 707
 - 2ème : DUNKERQUE Y.C. 239
 - 3ème : Y.C BOULONNAIS 190
- *Ligue 02 - PICARDIE*
 - 1er : S.N. VALERICAIN 187
 - 2ème : S.R. DE CREIL 96
 - 3ème : GLISSE SENSATIONS MERS LES BAINS 61
- *Ligue 03 – HAUTE NORMANDIE*
 - 1er : SOCIETE DES REGATES DU HAVRE 1945
 - 2ème : CENTRE NAUTIQUE PAUL VATINE 709
 - 3ème : SPORT NAUTIQUE ET PLAISANCE DU HAVRE 412
- *Ligue 04 – BASSE NORMANDIE*
 - 1er : DEAUVILLE Y.C. 278
 - 2ème : C.R.N. DE GRANVILLE 273
 - 3ème : Y.C DE GRANVILLE 202
- *Ligue 05 – BRETAGNE*
 - 1er : S.N. TRINITE S/MER 1499
 - 2ème : S.N. BAIE DE ST MALO 467
 - 3ème : CENTRE NAUTIQUE DE LORIENT 407
- *Ligue 07 – PAYS DE LOIRE*
 - 1er : SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST NANTES 437
 - 2ème : SPORTS NAUTIQUES SABLAIS 364
 - 3ème : A.P.C.C. NANTES 358
- *Ligue 08 – POITOU CHARENTES*
 - 1er : SOCIETE DES REGATES ROCHELAISES 504
 - 2ème : ECOLE DE VOILE ROCHELAISE 273
 - 3ème : CENTRE NAUTIQUE ROCHEFORTAIS 142

▪	<i>Ligue 09 – AQUITAINE</i>	
–	1er : CERCLE DE VOILE D'ARCACHON	486
–	2ème : CERCLE DE LA VOILE DE BORDEAUX	320
–	3ème : CLUB VOILE CAZAUX LAC	280
▪	<i>Ligue 10 – LANGUEDOC ROUSSILLON</i>	
-	1er : CLUB DE VOILE CASTELNAUDARY	292
–	2ème : YACHT CLUB DE LA GRANDE MOTTE	275
–	3ème : S N GRAU DU ROI/PORT CAMARGUE	253
▪	<i>Ligue 11 – ALPES PROVENCE</i>	
–	1er : SOCIETE NAUTIQUE DE MARSEILLE	867
–	2ème : Y.C. DE LA POINTE ROUGE	447
–	3ème : CLUB VOILE DE MARTIGUES	428
▪	<i>Ligue 12 – COTE D'AZUR</i>	
–	1er : YACHT CLUB ANTIBES	945
–	2ème : CLUB NAUTIQUE D'ANTIBES	634
–	3ème : SOCIETE NAUTIQUE DE SAINT TROPEZ	631
▪	<i>Ligue 15 – FRANCHE COMTÉ</i>	
–	1er : C.N. ASS. CULTUREL PERSONNELS PEUGEOT	84
–	2ème : C.V. DE MALBUISSON	81
–	3ème : C.N. HAUT SAONNOIS VESOUL	73
▪	<i>Ligue 16 – BOURGOGNE</i>	
–	1er : Y.C. CHALON S/SAONE	125
–	2ème : ALLIANCE DIJON ARC VOILE	106
–	3ème : C.V.MACONNAIS	56
▪	<i>Ligue 17 – ALSACE</i>	
–	1er : AQUATIC CLUB D'ALSACE ET DE LORRAINE	242
–	2ème : A.O. GAZELEC STRASBOURG	81
–	3ème : Y.C. DE STRASBOURG	72
▪	<i>Ligue 18 – LORRAINE</i>	
–	1er : CERCLE DE YACHTING A VOILE DE MOSELLE	141
–	2ème : A.N. DISTRICT DE CATTENOM NAUTICAT	118
–	3ème : A.S. GERARDMER VOILE	101
▪	<i>Ligue 19 - CHAMPAGNE ARDENNES</i>	
–	1er : Y.C. DU DER	206
–	2ème : C.N. DE GIFFAUMONT	181
–	3ème : C.N. DE LA HAUTE SEINE	136
▪	<i>Ligue 20 – ILE DE FRANCE</i>	
–	1er : C.V. DE SAINT QUENTIN	356
–	2ème : C.N. DE VIRY CHATILLON	187
–	3ème : C.V. MOISSON LAVACOURT	185
▪	<i>Ligue 21 – CENTRE</i>	
–	1er : C.V. DE TOURAINE	188
–	2ème : C.N. DU PAYS DROUAIS	115
–	3ème : CERCLE DE LA VOILE DU CENTRE	110

▪	<i>Ligue 22 - LIMOUSIN</i>	
–	1er : C.N. DE VASSIVIERE PORT CROZAT	136
–	2ème : NAUTIQUE CLUB LIMOUSIN	46
–	3ème : CSN DE BRIVE	37
▪	<i>Ligue 23 - AUVERGNE</i>	
–	1er : VOILE AUVERGNE	82
–	2ème : AUVERGNE PLAISANCE CROISIERE	60
–	3ème : C.V. DE MONTLUCON	58
▪	<i>Ligue 24 – MIDI PYRENÉES</i>	
–	1er : C.V. THOUX SAINT CRICQ	163
–	2ème : C.V. TARN ET GARONNE	98
–	3ème : CLUB DE VOILE DES RIVES DE LERAN	83
▪	<i>Ligue 25 – OUTRE MER</i>	
–	1er : ASS CROISEURS HAUTURIERES MAYOTTE	
–	SECTION VOILE	68
–	2ème : YACHT CLUB DE ST PIERRE MIQUELON	31
–	3ème : BUCKET REGATTAS	21
▪	<i>Ligue 26 – MARTINIQUE</i>	
–	1er : CLUB NAUTIQUE LE NEPTUNE	284
–	2ème : C.N. DU MARIN	162
–	3ème : CERCLE NAUTIQUE DE SCHOELCHER	137
▪	<i>Ligue 27 – NOUVELLE CALÉDONIE</i>	
–	1er : CATAMARAN CLUB DE NOUMEA	280
–	2ème : ASS CALEDONIENNE PAV	265
–	3ème : CERCLE NAUTIQUE CALEDONIEN	169
▪	<i>Ligue 29 – CORSE</i>	
–	1er : C.N. BASTIAIS	99
–	2ème : SOCIETE NAUTIQUE D'AJACCIO	86
–	3ème : CERCLE NAUTIQUE D ILE ROUSSE	80
▪	<i>Ligue 30 – GUYANE</i>	
–	1er : ECOLE DE CROISIERE FLAMBOYANT	42
–	2ème : A.P. DU CATAMARANS	32
–	3ème : CENTRE NAUTIQUE DE KOUROU	30
▪	<i>Ligue 31 – REUNIONNAISE</i>	
–	1er : A.N. DE SAINT PIERRE	124
–	2ème : CLUB NAUTIQUE DE SAINT PAUL	85
–	3ème : C.N. PORTOIS	82
▪	<i>Ligue 32 – GUADELOUPE</i>	
–	1er : CERCLE SPORTIF DU BAS FORT	293
–	2ème : COMITE GUADELOUPEEN DE VOILE	229
–	3ème : CATARAIBES GUADELOUPE CLUB	186
▪	<i>Ligue 33 - RHONE ALPES</i>	
–	1er : SOCIETE REGATES A VOILE D'ANNECY	319
–	2ème : CLUB NAUTIQUE VOILE AIX LES BAINS	297
–	3ème : Y.C CHAMBERY LE BOURGET DU LAC	229

2. TOP CLUBS – PROGRESSION DES LICENCES CLUB AU 30/07/2009

Les clubs ayant la plus forte progression depuis le début de l'année à jour comparée au 30/07/2008, cumulé en Licences Club adultes et jeunes

Résultat sur :		Nombre de licences club supplémentaires	
<i>Niveau National</i>			
• 1 ^{er} – SOCIETE DES REGATES DU HAVRE avec (Ligue Haute Normandie)	1945 licences	1403	
• 2 ^{ème} – YACHT CLUB D ANTIBES avec (Ligue côte d'azur)	945 licences	142	
• 3 ^{ème} – CV THOUX SAINT CRIQ avec (Ligue Midi Pyrénées)	163 licences	117	
<i>Niveau régional</i>			
▪ <i>Ligue 01 - NORD / PAS DE CALAIS</i>			
– 1er : Y.C DE CALAIS	121	44	
– 2ème : Y.C BOULONNAIS	191	37	
– 3ème : GRAVELINES GD FORT PHILIPPE VLS	161	34	
▪ <i>Ligue 02 – PICARDIE</i>			
– 1er : GAMACHE PAV	40	16	
– 2ème : VOILE DE L AILETTE	41	14	
– 3ème : S.N VALERICAIN	187	11	
▪ <i>Ligue 03 – HAUTE NORMANDIE</i>			
– 1er : SOCIETE DES REGATES DU HAVRE	1945	1403	
– 2ème : CENTRE NAUTIQUE PAUL VATINE	709	81	
– 3ème : CERCLE ATHLETIQUE PONT AUDUMERIEN- Section voile	25	24	
▪ <i>Ligue 04 – BASSE NORMANDIE</i>			
– 1er : DEAUVILLE Y.C.	278	51	
– 2ème : C R N DE GRANVILLE	273	36	
– 3ème : CN D HONLEUR	88	28	
▪ <i>Ligue 05 – BRETAGNE</i>			
– 1er : CENTRE NAUTIQUE D ARRADON	158	38	
– 2ème : VOILE ASSOCIATIVE PENMARCH'HAISE	41	37	
– 3ème : Y.C. DE VAL ANDRE	75	32	
▪ <i>Ligue 07 – PAYS DE LA LOIRE</i>			
– 1er : C.N CENTRE D ACTIVITES SPORTIVES	59	24	
– 2ème : C.N AIGUILLONNAIS ET FAUTAIS	86	21	
– 3ème : SEM SUD ESTUAIRE ET LITTORAL - OTSN BREVINOIS	66	19	
▪ <i>Ligue 08 – POITOU CHARENTE</i>			
– 1er : ASS SPORTIVE DES CHEMINOTS ROCHELAIS	94	38	
– 2ème : CLUB NAUTIQUE DE CHATELAILLON PLAGE	120	19	
– 3ème : CLUB NAUTIQUE DE LA TREMBLADE	58	15	
▪ <i>Ligue 09 – AQUITAINE</i>			
– 1er : YACHT CLUB LANDAIS	136	71	
– 2ème : CERCLE DE LA VOILE D ARCACHON	486	23	
– 3ème : YACHT CLUB D ISPE BISCARROSSE	153	14	

▪ <i>Ligue 10 – LANGUEDOC ROUSSILLON</i>		
– 1er : S.N GRAU DU ROI/PORT CAMARGUE	253	49
– 2ème : YACHT CLUB DE LA GRANDE MOTTE	275	32
– 3ème : STE REGATES D AGDE ET DU CAP	248	25
▪ <i>Ligue 11 – ALPES PROVENCE</i>		
– 1er : NEPTUNE CLUB	240	60
– 2ème : STE NAUTIQUE ESTAQUE MOUREPIANNE	169	50
– 3ème : CLUB NAUTIQUE DE MARTIGUES	49	32
▪ <i>Ligue 12 – COTE D'AZUR</i>		
– 1er : YACHT CLUB D'ANTIBES	954	151
– 2ème : CLUB NAUTIQUE DE ST RAPHAEL	242	65
– 3ème : Y C DE MONACO	220	47
▪ <i>Ligue 15 – FRANCHE COMTÉ</i>		
– 1er : C.N. ASS. CULTUREL PERSONNELS PEUGEOT	84	42
– 2ème : LES FOULQUES DU HAUT DOUBS	54	6
– 3ème : CLUB DE VOILE DE VOUGLANS	35	3
▪ <i>Ligue 16 – BOURGOGNE</i>		
– 1er : CLUB VOILE DE VILLENEUVE SUR YONNE	37	20
– 2ème : ETOILE AUXONNAISE	48	3
▪ <i>Ligue 17 – ALSACE</i>		
– 1er : AC COURSES EN MER « SOLEIL BLEU »	17	5
– 2ème : STRASBOURG UNIVERSITE CLUB	12	4
– 3ème : CN DE MARCKOLSHEIM	31	1
▪ <i>Ligue 18 – LORRAINE</i>		
– 1er : A.D. DISTRICT DE CATTENOM NAUTICAT	120	51
– 2ème : NAUTIC CLUB MUSSIPONTAIN	62	17
– 3ème : UNION SPORTIVE MITTERSHEIM	50	14
▪ <i>Ligue 19 – CHAMPAGNE ARDENNES</i>		
– 1er : CLUB NAUTIQUE DE LA HAUTE SEINE	136	16
– 2ème : CN AUBOIS	66	13
– 3ème : ASSOCIATION LA MONTAGNE	17	11
▪ <i>Ligue 20 – ILE DE FRANCE</i>		
– 1er : STADE FRANCAIS	54	19
– 2ème : CL NAUTIQUE DE VAIRES	41	19
– 3ème : MBDA SPORT VOILE	30	19
▪ <i>Ligue 21 - CENTRE</i>		
– 1er : UNION SPORTIVE DE CHAMBRAY	69	20
– 2ème : ASPTT ORLEANS VOILE	60	19
– 3ème : CN DE CEPOY	57	10
▪ <i>Ligue 22 – LIMOUSIN</i>		
– 1er : FIEP ECOLE DE VOILE	22	14
▪ <i>Ligue 23 – AUVERGNE</i>		
– 1er : ASSOCIATION SPORTIVE DES CHEMINOTS	39	9
– 2ème : CV DE MONTLUCON	58	9
– 3ème : CENTRE NAUTIQUE DE LASTIOULES	24	5

		<i>Nombre de licences club supplémentaires</i>
▪ <i>Ligue 24 – MIDI PYRENÉES</i>		
– 1er : CV THOUX SAINT CRICQ	163	117
– 2ème : CLUB DE VOILE DES RIVES DE LERAN	83	24
– 3ème : CV TARN ET GARONNE	98	20
▪ <i>Ligue 26 - MARTINIQUE</i>		
– 1er : C.N. DU VAUCLIN	87	52
– 2ème : CERCLE NAUTIQUE DE SCHOELCHER	137	23
– 3ème : Y.C DE LA MARTINIQUE	100	19
▪ <i>Ligue 27 – NOUVELLE CALÉDONIE</i>		
– 1er : ASS NEO CALEDONIENNE DE GLISSE	40	26
– 2ème : LES TOILES DU LAGON	43	24
– 3ème : ASS CALEDONIENNE PAV	265	21
▪ <i>Ligue 29 - CORSE</i>		
– 1er : CALVI NAUTIC CLUB	59	30
– 2ème : ECOLE DE VOILE GRAND SUD PLAISANCE	52	15
– 3ème : ASS LES FAUVETTES	63	12
▪ <i>Ligue 30 – GUYANE</i>		
– 1er : CENTRE NAUTIQUE DE KOUROU	30	16
– 2ème : A.P. DU CATAMARANS	32	15
– 3ème : ASSOCIATION VENT D OUEST	8	1
▪ <i>Ligue 31 – REUNIONNAISE</i>		
– 1er : BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES	58	16
– 2ème : CLUB NAUTIQUE PORTOIS	82	13
▪ <i>Ligue 32 – GUADELOUPE</i>		
– 1er : CERCLE SPORTIF DU BAS DU FORT	293	84
– 2ème : SAINT BARTHELEMY YACHT CLUB	172	80
– 3ème : COMITE GUADELOUPEEN DE VOILE	229	16
▪ <i>Ligue 33 – RHONES ALPES</i>		
– 1er : SEGAPAL DU PARC DE MIRIBEL JONAGE	85	47
– 2ème : YACHT CLUB CHAMBERY LE BOURGET DU LAC	229	30
– 3ème : BASE NAUTIQUE DE SCIEZ	90	28

[TIRAGE AU SORT GAGNANTS TOPS CLUBS 2009 au 30 JUILLET 2009]

En terme de délivrance des licences clubs et de progression sur les licences clubs par rapport à 2008,

Top sur licences club 30/07/2009

- S.N. BAIE DE ST MALO	467
- SOCIETE NAUTIQUE DE ST TROPEZ	631
- CV THOUX SAINT CRICQ	163
- CERCLE NAUTIQUE CALEDONIEN	169
- CLUB NAUTIQUE VOILE AIX LES BAINS	297

*Nombre de licences
club
supplémentaires*

Top sur progression 2008 par rapport à 2009 au 30 Juillet

- Y.C BOULONNAIS	190	37
- A.N. DISTRICT DE CATTENOM NAUTICAT	120	51
- ASSOCIATION SPORTIVE DES CHEMINOTS	39	9
- Y C DE LA MARTINIQUE	100	19
- CLUB VOILE DE VILLENEUVE SUR YONNE	37	20

Les clubs tirés au sort ci-dessus recevront une dotation de la FFVoile

Rappel : Examen d'agent sportif FFVoile 2009

La FFVoile organise une session d'examen portant délivrance de la licence d'agent sportif FFVoile en 2009.

Cette session d'examen se déroulera durant les mois de septembre / octobre 2009 à une date qui reste à déterminer, conjointement avec les sessions d'examens organisées par d'autres fédérations sportives.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 août 2009.

L'ensemble des éléments relatifs aux candidatures et aux modalités d'examen est disponible sur le site Internet de la FFVoile, à la rubrique « Agents sportifs ».

Dailymotion : la FFVoile dévoile ses vidéos sur Internet

En devenant « Official User » du site internet de partage de vidéo Dailymotion, la Fédération Française de Voile a pu créer un espace dédié à l'ensemble de ses vidéos. L'occasion pour tous les fans de voile et pour tous ceux qui aiment les vidéos de sport de découvrir celle de la FFVoile.

Pour y accéder, rien de plus simple, connectez vous à l'adresse suivante : www.dailymotion.com/ffvoile

« La vidéo sur un site internet est aujourd'hui un outil de communication indispensable. En s'associant avec Dailymotion la FFVoile se garantit de pouvoir en diffuser prochainement sur son site internet. Le coup est double puisque avec le dispositif déjà mis en place, nous pouvons espérer séduire des utilisateurs du site Dailymotion qui ne connaissent pas notre discipline. C'est un très bon outil pour la promotion de notre sport. » nous explique Jean Claude Méric, Secrétaire Général de la FFVoile en charge de la Communication.

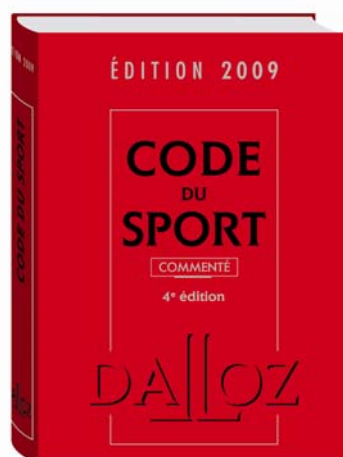
Alors ne ratez surtout pas les prochaines mises en ligne fin avril des vidéos de la Semaine Olympique Française, où les Français, à domicile, tenteront de s'imposer et marquer des points au classement de la World Sailing Cup 2009.

Le Code du Sport « officiel » est disponible pour votre club !

Depuis 2006, le législateur a codifié l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives au sport dans le code du sport : c'est ce que l'on appelle une codification à droit constant.

La 4^{ème} édition du Code du Sport est ainsi parue dans la prestigieuse collection DALLOZ des "**codes rouges**".

Réalisée par l'équipe des juristes du Centre de Droit et d'Economie du Sport qui collabore notamment avec la FFVoile, **cette nouvelle édition intègre naturellement le code du sport « officiel » élaboré par le Gouvernement** (parties législatives, réglementaire et « arrêtés »), **à jour des toutes dernières modifications** (loi dopage du 3 juillet 2008).



Mais au-delà de cette partie « officielle », le Code du sport *Dalloz* comprend également de nombreux textes non codifiés intéressant le secteur sportif (fiscalité, droit du travail, responsabilité, ...) ainsi que, dans la ligne éditoriale originale des 3 premières éditions, des textes issus du Mouvement sportif (Code mondial antidopage, Convention collective nationale du sport, Règlement de la Chambre arbitrale du sport du CNOSF, Charte olympique, Code de l'arbitrage devant le TAS, ...).

Dans la lignée de la politique éditoriale initiée en 1997 avec la première édition, tous ces textes sont enrichis de références bibliographiques fournies ainsi que d'annotations de jurisprudence (y compris, naturellement, celle des conciliateurs du CNOSF et des arbitres du TAS) et d'abondants commentaires explicatifs.

Ces annotations et commentaires sont une exclusivité du Code du sport *Dalloz*.

**La Newsletter ClubFFVoile :
Un outil interactif avec les membres de la FFVoile**

Si vous souhaitez voir un sujet traité dans la newsletter ClubFFVoile où bien si vous avez des remarques à nous faire parvenir, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse suivante :

newsletterclubffvoile@ffv.fr

Nous ne manquerons pas de tenir compte de vos remarques afin de vous apporter la plus grande satisfaction.

Très cordialement

L'Equipe de la Newsletter ClubFFVoile

Toute l'actualité de la FFVoile est disponible sur le site Internet de la Fédération à l'adresse suivante :

www.ffvoile.org